

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**

Date de convocation

24 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 34

VOTANTS : 39

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), M. Pressoir (Langesse), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir :

M. Nicolas	à M. Boucher
M. Damon	à M. Chevré
Mme Riby	à M. Darmois
M. Chenuet	à Mme Rollando
Mme Flandry	à M. Colpin

Etait absente :

Mme Poirier-Chevallier

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/026

OBJET : Vote du budget primitif du budget principal 2023

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

La section de fonctionnement du budget primitif du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 27 314 219,08 €.

La section d'investissement du budget primitif du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 154 817,99 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

*Sur avis favorable de la Commission des Finances du 14 mars 2023,
Sur avis favorable du Bureau du 28 février 2023,*

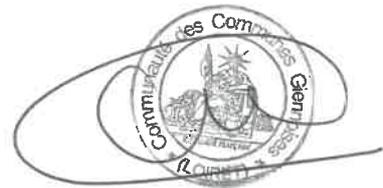
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (1 abstention de Madame de Crémiers) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget principal tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 5 avril 2023

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 3 avril 2023*

7121 – Budget primitif – délibéré avec budget

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**

Date de convocation

24 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 34

VOTANTS : 39

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), M. Pressoir (Langesse), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoiy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir :

M. Nicolas	à M. Boucher
M. Damon	à M. Chevré
Mme Riby	à M. Darmois
M. Chenuet	à Mme Rollando
Mme Flandry	à M. Colpin

Etait absente :

Mme Poirier-Chevallier

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/027

OBJET : Vote du budget primitif du budget annexe assainissement individuel 2023

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M49,*

Malgré le fait que le budget annexe Assainissement Individuel devra être dissout à compter du 31 mars 2023, le service de Gestion Comptable de Gien oblige la Communauté des Communes Giennesoises à intégrer les écritures comptables relatives à l'assainissement individuel pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023 dans un budget annexe.

La section d'exploitation du budget primitif du budget annexe de l'assainissement individuel de la Communauté des Communes Giennesoises s'équilibre en dépenses et en recettes à 36 648,83 €.

La section d'investissement du budget primitif du budget annexe de l'assainissement individuel de la Communauté des Communes Giennesoises s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 763,79 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

Sur avis favorable du Bureau du 28 février 2023,

Sur avis favorable de la Commission des finances du 14 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement individuel de la Communauté des Communes Giennoises tel que présenté dans la maquette budgétaire, pour la période budgétaire allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 5 avril 2023

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 3 avril 2023*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

24 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Gienneses, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 34

VOTANTS : 39

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), M. Pressoir (Langesse), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir :

M. Nicolas	à M. Boucher
M. Damon	à M. Chevré
Mme Riby	à M. Darmois
M. Chenuet	à Mme Rollando
Mme Flandry	à M. Colpin

Etait absente :

Mme Poirier-Chevallier

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/028

OBJET : Vote du budget primitif du budget annexe assainissement collectif 2023

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M49,*

La section d'exploitation du budget primitif du budget annexe de l'assainissement collectif de la Communauté des Communes Gienneses s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 487 550,73 €.

La section d'investissement du budget primitif du budget annexe de l'assainissement collectif de la Communauté des Communes Gienneses s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 070 880,40 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

*Sur avis favorable de la Commission des Finances du 23 février 2023,
Sur avis favorable du Bureau du 28 février 2023,*

Arès en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

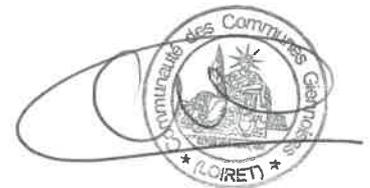
- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement collectif de la Communauté des Communes Giennoises tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 5 avril 2023

Le Président,
Francis Cammal



Secrétaire de séance
Camille Chevallier



*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 3 avril 2023*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

24 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 34

VOTANTS : 39

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), M. Pressoir (Langesse), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

M. Nicolas	à M. Boucher
M. Damon	à M. Chevré
Mme Riby	à M. Darmois
M. Chenuet	à Mme Rollando
Mme Flandry	à M. Colpin

Etait absente :

Mme Poirier-Chevallier

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/029

OBJET : Vote du budget primitif du budget annexe de la ZA de la Bosserie à Gien 2023

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

La section d'exploitation du budget primitif du budget annexe de la ZA de la Bosserie s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 681 105,95 €.

La section d'investissement du budget primitif du budget annexe de la ZA de la Bosserie s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 080 530,95 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

*Sur avis favorable de la Commission des finances du 23 février 2023,
Sur avis favorable du Bureau du 28 février 2023,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe de la ZA de la Bosserie tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 5 avril 2023

Le Président,
Francis Cammal



Secrétaire de séance
Camille Chevallier



*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 3 avril 2023*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**

Date de convocation

24 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 34

VOTANTS : 39

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), M. Pressoir (Langesse), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

M. Nicolas	à M. Boucher
M. Damon	à M. Chevré
Mme Riby	à M. Darmois
M. Chenuet	à Mme Rollando
Mme Flandry	à M. Colpin

Etait absente :

Mme Poirier-Chevallier

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/030

OBJET : Vote du budget primitif du budget annexe de la ZA de Coullons 2023

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

La section d'exploitation du budget primitif du budget annexe de la ZA de COULLONS s'équilibre en dépenses et en recettes à 614 277,03 €.

La section d'investissement du budget primitif du budget annexe de la ZA de COULLONS s'équilibre en dépenses et en recettes à 790 572,00 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

*Sur avis favorable de la Commission des finances du 23 février 2023,
Sur avis favorable du Bureau du 28 février 2023,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe de la ZA de COULLONS tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 5 avril 2023

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 3 avril 2023*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

24 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 34

VOTANTS : 39

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), M. Pressoir (Langesse), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

M. Nicolas	à M. Boucher
M. Damon	à M. Chevré
Mme Riby	à M. Darmois
M. Chenuet	à Mme Rollando
Mme Flandry	à M. Colpin

Etait absente :

Mme Poirier-Chevallier

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/031

OBJET : Vote du budget primitif du budget annexe de la ZA de Poilly-lez-Gien 2023

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

La section d'exploitation du budget primitif du budget annexe de la ZA de POILLY LEZ GIEN s'équilibre en dépenses et en recettes à 875 496,56 €.

La section d'investissement du budget primitif du budget annexe de la ZA de POILLY LEZ GIEN s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 279 468,04 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

*Sur avis favorable de la Commission des finances du 23 février 2023,
Sur avis favorable du Bureau du 28 février 2023,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe de la ZA de POILLY LEZ GIEN tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 5 avril 2023

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 3 avril 2023*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

24 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 34

VOTANTS : 39

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), M. Pressoir (Langesse), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir :

M. Nicolas	à M. Boucher
M. Damon	à M. Chevré
Mme Riby	à M. Darmois
M. Chenuet	à Mme Rollando
Mme Flandry	à M. Colpin

Etait absente :

Mme Poirier-Chevallier

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/032

OBJET : Vote du budget primitif du budget annexe de la ZA de Saint-Gondon 2023

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

La section d'exploitation du budget primitif du budget annexe de la ZA de SAINT GONDON s'équilibre en dépenses et en recettes à 594 803,42 €.

La section d'investissement du budget primitif du budget annexe de la ZA de SAINT GONDON s'équilibre en dépenses et en recettes à 928 634,92 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

*Sur avis favorable de la Commission des finances du 23 février 2023,
Sur avis favorable du Bureau du 28 février 2023,*

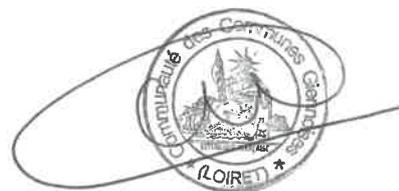
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe de la ZA de SAINT GONDON tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 5 avril 2023

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 3 avril 2023*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

24 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 34

VOTANTS : 39

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), M. Pressoir (Langesse), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir :

M. Nicolas	à M. Boucher
M. Damon	à M. Chevré
Mme Riby	à M. Darmois
M. Chenuet	à Mme Rollando
Mme Flandry	à M. Colpin

Etait absente :

Mme Poirier-Chevallier

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/034

OBJET : Vote du budget primitif du budget annexe transport 2023

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

La section d'exploitation du budget primitif du budget annexe Transport s'équilibre en dépenses et en recettes à 292 930,00 €.

La section d'investissement du budget primitif du budget annexe Transport s'équilibre en dépenses et en recettes à 165 312,00 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

*Sur avis favorable de la Commission des Finances du 23 février 2023,
Sur avis favorable du Bureau du 28 février 2023,*

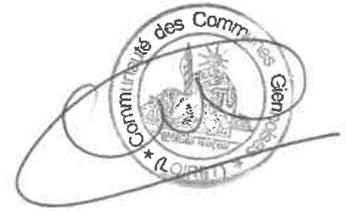
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe Transport tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 5 avril 2023

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 3 avril 2023*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

24 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 34

VOTANTS : 39

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Poirier (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), M. Pressoir (Langesse), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

M. Nicolas	à M. Boucher
M. Damon	à M. Chevré
Mme Riby	à M. Darmois
M. Chenuet	à Mme Rollando
Mme Flandry	à M. Colpin

Etait absente :

Mme Poirier-Chevallier

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/035

OBJET : Vote du budget primitif du budget annexe Gemapi

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

Le budget GEMAPI est créé à compter du 1^{er} avril 2023.
Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Nomenclature M57 développée,
- Non assujetti à la TVA,
- Pas d'autonomie financière,
- Avec une présentation croisée nature/fonction,
- Avec fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % de chaque section.

La section d'exploitation du budget primitif du budget annexe GEMAPI s'équilibre en dépenses et en recettes à 95 540,00 €.

La section d'investissement du budget primitif du budget annexe GEMAPI s'équilibre en dépenses et en recettes à 170 000,00 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

*Sur avis favorable de la Commission des Finances du 23 février 2023,
Sur avis favorable du Bureau du 28 février 2023,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe GEMAPI tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 5 avril 2023

Le Président,
Francis Cammal

Secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 3 avril 2023*